

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° AN00420260527606

N° An26_143

SDP

Objet : Publicité d'annulation de créations et de vacances d'emploi.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles L. 313-4, L. 451-9, L. 452-1, L. 452-24, L. 452-34, L. 452-35 et L. 452-36 ;

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent ;

Vu l'arrêté du Président n° 21/239 en date du 21/12/2021 donnant délégation de signature pour l'administration générale du CDG à Madame Réjane JULLEROT, Directrice Générale des Services.

ARRETE :

Article 1 : Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 5 déclarations annulées.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

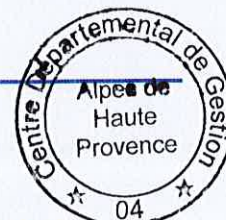
✓ Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence.

Article 3 : Le récépissé sera adressé aux collectivités concernées dès lors que l'arrêté aura reçu le visa préfectoral.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés ».

Transmis au représentant de l'Etat le :

Fait à VOLX, le 27/05/2026



Pour le Président et par délégation
MME Réjane JULLEROT,
Directrice Générale des Services du CDG 04

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260527-An26_143-AR
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026

N° de déclaration Collectivité territoriale et établissement public	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V004250917001072001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe	Adjoint chargé des routes, responsable exploitation et GDP (F/H)	Absence de candidature adaptée	35h00	17/09/2025	A25_209
V004260318000470001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	Assistant socio-éducatif	réfèrent institutionnel des tiers dignes de confiance et des tiers bénévoles, réfèrent technique des assistants familiaux	Recrutement sur un autre grade	35h00	18/03/2026	A26_096
V004251210000805001 Com. Com. Alpes-Provence- Verdon "Sources de lumière"	Adjoint administratif, Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Instructeur des autorisations du droit des sols	Recrutement sur un autre grade	35h00	10/12/2025	A25_249
V004251223000706001 Com. Com. Alpes-Provence- Verdon "Sources de lumière"	Auxiliaire de puériculture de classe normale	auxiliaire de puériculture	Absence de candidature adaptée	35h00	23/12/2025	A25_254
V004251117000878001 DLVAgglo	Ingénieur hors classe	DIRECTEUR MOBILITES / AMENAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE	Annulation du recrutement	35h00	17/11/2025	A25_237

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260527-An26_143-AR
Date de télétransmission : 27/05/2026
Date de réception préfecture : 27/05/2026